

Musée Comtois - Restauration de la collection de marionnettes - Encaissement et réaffectation d'une subvention de la DRAC

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Depuis 1996, le Musée Comtois a entrepris la restauration de ses collections de marionnettes de la crèche Franceschi composées de 24 pièces. Seize ont déjà été restaurées avec le concours de l'Etat. Le programme 2003 porte sur la restauration de sept marionnettes.

La campagne de restauration s'élève à 10 775,96 €. La DRAC de Franche-Comté participe à hauteur de 3 770 €, le solde soit 7 005,96 € étant financé par le budget du musée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire le montant de la subvention au budget de l'exercice courant par décision modificative en recettes au chapitre 90.322.1321.509.52050 dès réception de la notification et de le réaffecter en dépenses au chapitre 90.322.2316.509.52050.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 6 octobre 2003.